

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

Date de convocation et d'affichage 20 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 11

L'an deux mil vingt et un, le trente mai à dix-huit heures quinze minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le conseil municipal dûment convoqué, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel HÉRAULT, Maire.

Etaient présents : Michel HÉRAULT, Maire, Colette LOZACH-SIRET, Michelle IWANOW, Alain VERSTRAETE, Nathalie DAGAUD, Madeleine GAILLARD. Michèle MICHAUX, Marie-Françoise POINCELET et Patrick SUCHER, Éric FOUGERES

Etait absent, excusé : MATHIEU Sébastien

Pouvoir : MATHIEU Sébastien a donné pouvoir à Michel HERAULT

Secrétaire de séance : Michèle MICHAUX

Le Lundi 30 mai 2022 à 18 h 15

SOMMAIRE

2022.30 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2022
2022.31 - Location grange (garage mort),
2022.32 - Avis sur le logement de l'école,
2022.33 - Avis sur le terrain à bâtir à Châtillon,
2022.34 - Avis sur un dossier d'aide,
2022.35 - Avis sur l'achat d'un matériel informatique,
2022.36 - Décision modificative n°1
2022.36 - Désignation d'un membre au SICTOM,
8 - AMF (modalités de publicité des actes)

Points sur les dossiers en cours

- Info sur le camping,
- Bar ;
- La maison de Galifard,
- Horaires de la mairie,
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS),
- Défibrillateur.

Infos diverses

- Fercher (PLUI),
- Usine FERROLAC,
- Départ retraite Martine QUETI,
- Elections législatives 12 et 19 juin 2022
- Prochain conseil municipal

Questions diverses

2022-30 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2022

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

VOTE : 11 POUR CONTRE ABSTENTION

2022.31 – Location grange (garage mort)

La Grange de Galifard (dénommée garage mort) est utilisée à moitié par la société « Soirs de Fêtes » qui entrepose du matériel inerte pour les feux d'artifice.

Le comité des fêtes de Chârost sollicite la commune, pour louer l'autre moitié.

Le Maire demande l'avis du conseil municipal pour un loyer de 350 €/mois.

Voir l'assurance du véhicule.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable, sur la proposition ci-dessus

VOTE : 11 POUR CONTRE ABSTENTION

2022.32 – AVIS SUR LE LOGEMENT DE L'ECOLE

Le maire expose ce point devant une demande de plus en plus importante de point de repos pour les Compostelles, le maire demande l'avis du conseil, pour mettre à disposition le logement de l'école. Des petits travaux seront nécessaires (lits, porte d'entrée).

Le prix qui sera demandé est de 7.00 € par personne.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable.

VOTE : 11 POUR CONTRE ABSTENTION

2022.33 – Avis sur le terrain à bâtir à Châtillon

Le plan a été transmis par mail à l'ensemble des élus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable.

VOTE : 11 POUR CONTRE ABSTENTION

2022.34 – Avis sur un demande d'aide

Vu la demande d'aide de Mme OUDJJEDOU de Châtillon. Monsieur Le Maire, donne lecture du courrier à l'ensemble des élus

Le conseil municipal décide de rencontrer l'assistance sociale pour consulter le dossier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide de présenter ce dossier lors d'un prochain conseil

2022.35 – Avis sur l'achat d'un matériel informatique

Monsieur le Maire, demande d'avis du conseil pour l'achat d'un matériel informatique (pc portable) pour assister aux réunions et avoir les comptes-rendus de ces séances.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable

VOTE : 11 POUR CONTRE ABSTENTION

2022.36 – Décision modificative n° 1

Afin de pouvoir financer le devis de matériel informatique, les crédits n'étant pas inscrits au compte 2183, il convient de voter une décision modificative. Le compte présente un montant négatif de 480.26 €

Le coût de l'acquisition, de matériel informatique, s'élève à 1 200.00 € TTC.

Une décision modificative est à prendre pour le paiement du matériel informatique.

Le budget doit être modifié comme suit :

Section d'investissement	
Chapitre 21 - Article 2183 (<i>matériel informatique</i>)	+ 5 000.00 €
Chapitre 21 - Article 21318 (<i>autres bâtiments publics</i>)	• 5 000.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable

VOTE : 11 POUR CONTRE ABSTENTION

2022.37 – Désignation d'un membre au SICTOM

La communauté de communes Fercher demande que les représentants des communes au Sictom soit un titulaire, Le maire de chaque commune et que le suppléant soit un élu de la communauté de communes Fercher. Nous n'avons pas beaucoup de choix.

Monsieur Michel HERAULT est désigné ?

Madame Colette LOZACH-SIRET est désignée ?

Après avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable sur la décision prise ci-dessus.

VOTE : 11 POUR CONTRE ABSTENTION

2022.38 – AMF (modalités de publicité des actes)

Le Maire donne lecture de la délibération proposée par l'AMF

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

VOTE : 11 POUR CONTRE ABSTENTION

Points sur les dossiers en cours

- Info sur le camping,

Le camping de Villeneuve est propriété de la commune mais la gestion est faite par la communauté de communes Fercher, Nous n'avons pas le pouvoir de faire des aménagements sur le camping (ex: jeux), aucun investissement n'a été fait sur ce camping depuis plusieurs années par rapport à d'autres lieux gérés par Fercher. C'est un endroit historique pour notre petite commune, et très fréquenté par nos communes voisines, et qui rentre dans la démarche de Fercher sur le tourisme. Le conseil municipal s'interroge.

- Bar
- La maison de Galifard,
- Horaires de la mairie,
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS),
- Défibrillateur (Alain 3)

Infos diverses

- Fercher (PLUI),
- Usine FERROLAC,
- Départ retraite Martine QUETI,
- Elections législatives 12 et 19 juin 2022
- Jury d'assises, tirage au sort le 14 juin 2022. (Madeleine)
- Prochain conseil municipal : 5 juillet 2022 18 h 30

Questions diverses

/

Séance levée à